AVERTISSEMENTS AGRICOLES

J0

DLP 25-7-77138672

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION " LANGUEDOC-ROUSSILLON "

(AUDE - GARD - HERAULT - LOZERE - PYRENEES ORIENTALES)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

MAISON DE L'AGRICULTURE - BAT. 5 - PLACE CHAPTAL

34076 MONTPELLIER CEDEX - TEL. 92.28.72

ABONNEMENT ANNUEL :

Régisseur de recettes de la D.D.A.

C.C.P. Montpellier 5238-57

50 francs

n°19 - 5 Juillet 1977

VIGNE

EUDEMIS - Le deuxième vol a été observé dans les situations précoces de la Circonscription (dès la m. juin à Perpignan). Les prises ont été enregistrées également au cours de la 3ème décade de juin dans de nombreuses situations du Languedoc : Narbonne, Bize Minervois, La Redorte, le littoral du sud de Béziers au Grau-du-Roi, Lunel, Pont-St-Esprit et les Costières sud du Gard.

Des pontes furent observées : elles sont en général assez faibles en raison, semble-t'il, de conditions climatiques anormales pour la saison. Les dépôts d'oeufs peuvent être plus fréquents dans les parcelles non traitées au cours de la première génération. Aussi, la plus grande vigilance est-elle recommandée dans les parcelles "favorables aux vers", la ponte peut être accélérée à la faveur d'une période climatique favorable. Cette année, le repérage des oeufs, l'évaluation de leur importance, l'observation de leur évolution sont les facteurs déterminants de l'opportunité de toute intervention.

Le plus grand soin sera apporté à l'exécution du traitement. En particulier, les appareils de pulvérisation ou de poudrage devront être réglés de manière à permettre le dépôt de l'insecticide sur les grappes (il importe d'enrober les grappes). Ce ne sera pas chose facile, cette année, du fait d'une végétation souvent luxuriante.

Les époques de lutte sont les suivantes : (méthode "préventive")

Zone de Narbonne : dès réception
Zone de l'Hérault : (de Béziers à Lunel) : dès le 7 juillet
Zone du Gard (Costières, vallée du Rhône) : dès le 9 juillet.

Une deuxième application est recommandée 10 à 12 jours après.

Dans les autres secteurs, notamment ceux de Carcassonne, de Limoux et autres situations tardives, attendre un prochain bulletin.

N.B. Un vol de cochylis a été mis en évidence fin juin mais les manifestations de ce papillon demeurent très localisées et de faible amplitude.

OIDIUM - Poursuivre la protection. La maladie est présente sur les cépages sensibles (Carignan) mais également sur Aramon (Hérault).

MILDIOU - De nouvelles formations de taches confirment les craintes du bulletin précédent. Sur Grenache (en zone littorale), et dans les vignes où la maladie est importante, le développement de la végétation rend nécessaire une nouvelle application avant le 14 juillet. La cadence des traitements devant se ralentir il est possible de donner à partir de maintenant une préférence aux produits cupriques dont la rémanence est grande.

ARBRES FRUITIERS

ZEUZERE - Deux méthodes sont préconisées :

1) Deux traitements sont conseillés contre ce ravageur à 15 jours d'intervalle (vers le 10 et vers le 25 juillet) à l'aide d'un des produits suivants : azinphos éthyl (40 g M.a./hl), diethion (100 g m.a./hl), fenthion (75 g m.a./hl), méthidathion (30 g m.a./hl), phosalone (60 g m.a./hl).

2) Un seul traitement à l'aide de mévinphos (50 g m.a./hl) peut être également préconisé: ne l'appliquer que vers le 25 juillet.

COSSUS - Une pulvérisation à l'aide d'oléoparathion (50 g m.a./hl) sur la base des troncs est recommandée et sera renouvelée trois semaines plus tard, dans les vergers contaminés.

Respecter strictement les délais d'emploi avant récolte

LE CHEF DE CIRCONSCRIPTION,

V. LAGAUDE

Tirage du 5 juillet 1977 - 1.400 exemplaires

P223

Imprimerie de la Station d'Avertissements Agricoles - Place Chaptal MONTPELLIER - Le Directeur : P. JOURNET - N° d'inscription P.P. : 531 A.D.